

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-4982

commune (s) : Lyon 7°

objet : **ZAC du Parc de Gerland - Rue Jonas Salk et ses transversales - Réalisation des travaux de voiries secondaires - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4503 en date du 4 septembre 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés de travaux de réalisation des voiries secondaires de la rue Jonas Salk et de ses transversales à Gerland.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 5 janvier 2007, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : travaux de voirie, groupement Sacer-Serpollet, pour un montant de 1 078 472,07 € TTC,
- lot n° 2 : fourniture de pierres, entreprise Les Carriers de la Vaure, pour un montant de 324 248,33 € TTC,
- lot n° 3 : espaces verts et arrosage automatique, entreprise ISS Espaces verts, pour un montant de 235 516,06 € TTC,
- lot n° 4 : asphalte, entreprise Jean Lefebvre, pour un montant de 122 830,99 € TTC,
- lot n° 5 : éclairage public, entreprise SAEM, pour un montant de 158 930,46 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés pour la réalisation de voiries secondaires de la rue Jonas Salk et de ses transversales à Gerland à Lyon 7° et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : travaux de voirie, groupement Sacer-Serpollet, pour un montant de 1 078 472,07 € TTC,
- lot n° 2 : fourniture de pierres, entreprise Les Carriers de la Vaure, pour un montant de 324 248,33 € TTC,

- lot n° 3 : espaces verts et arrosage automatique, entreprise ISS Espaces verts, pour un montant de 235 516,06 € TTC,

- lot n° 4 : asphalte, entreprise Jean Lefebvre, pour un montant de 122 830,99 € TTC,

- lot n° 5 : éclairage public, entreprise SAEM, pour un montant de 158 930,46 € TTC.

2° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 605 210 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,